

Cannes : des proxénètes roumains condamnés

« En Espagne, les filles gagnent 100 € par nuit; à Cannes, c'est 500. »

En une phrase, tout est dit. Cet axiome prononcé par l'un des quatre prévenus, hier au tribunal correctionnel de Grasse, explique la soudaine recrudescence de jeunes beautés slaves sur les trottoirs cannois, au début de l'année 2010.

Plus précisément à proximité du rond-point Gould, où ces belles de nuit originaires du pays des Carpates se disputaient le bitume pour vampiriser le client de passage.

Seulement voilà. Les (bons) sentiments ne font pas bon ménage avec la prostitution.

Et lorsque Joanna, nouvelle venue sur le territoire, se « maque » soudain avec Daniel, le petit copain de Georgeta (dite Gina), cette dernière voit rouge.

Par dépit amoureux, la voilà Georgeta qui « balance » tout sur ce trafic de

charme, sur lequel la PJ niçoise avait déjà un œil. « Georgeta, c'est celle par qui le scandale arrive », dira M^e Petit.

« Les prémices d'un réseau d'envergure »

Un scandale qui la dépasse, puisque la jeune femme de 24 ans sanglote dans le box.

Trois hommes comparaissent aussi. Deux (Cristinel Ciulica et Lucian Vasile) se disent « musiciens de rue », mais on les accuse surtout de mener la danse auprès des filles qu'ils hébergeaient à domicile.

Quitte à risquer le couac lorsqu'elles se faisaient concurrence.

Quant à Remus Vasile, 41 ans, bedonnant, il se présente comme simple « chauffeur », qui déposait ces dames sur leur lieu de travail. « Quand on vous écoute, on a l'impression que vous êtes

une sorte de dépanneur, un taxi low-cost (NDLR : à 60 € la course), mais quand même ! », s'emporte le président Joando. Tous tendent à minimiser leur responsabilité au sein de ce « réseau semi-artisanal, en partie familial », comme le qualifie Marc Joando.

Tapin sans tapage ? Ce n'est pas l'avis du procureur Moreau, qui dénonce « les prémices d'une prostitution de plus grande envergure à Cannes, qui n'a rien de folklorique ».

Et de préciser que ces acteurs-là servaient de têtes de pont à d'autres proxénètes notoires en Roumanie.

« Des proxénètes par assistance »

À la défense, des Vasile (neveu et oncle), M^e Pyne plaide que ses clients n'ont fait que rendre service à leurs compatriotes en jupes courtes, tels des « proxénètes par assistance ».

M^e Petit veut « ramener ce petit dossier à de plus justes proportions », tandis que son confrère M^e Verrier prie le tribunal de ne « pas juger sur les dénonciations entre mis en cause », d'autant qu'« à Cannes comme ailleurs, on a encore besoin des chanteurs de rue ».

Un couplet que n'a pas vraiment repris en chœur le tribunal, qui a condamné Georgeta à 18 mois de détention (5 ans d'interdiction du territoire); Cristinel Ciulica à 2 ans (même interdiction); Lucien Vasile à 1 an et Rémus Vasile à 18 mois.

Fin de l'épisode. Mais le feuilleton de la prostitution roumaine à Cannes devrait se poursuivre avec le procès concernant l'affaire du « Fernandes Bar », dans lequel travaillaient certaines des filles déjà citées hier.

ALEXANDRE CARINI
acarini@nicematin.fr

NM 25/3/2011